

COMMUNIQUÉ

Lutte anti-vectorielle : confirmation d'un cas importé de dengue à Trentemoult

L'ARS a confirmé à la Mairie ce lundi 18 septembre l'existence avérée d'un cas de dengue dans le quartier Trentemoult à Rezé.

Suite à cette déclaration, une enquête entomologique a été conduite par l'opérateur régional de lutte antivectorielle (Inovalys) dans les lieux fréquentés par le malade au cours de sa virémie. En cas de présence de moustiques tigres, un traitement de démoustication visant à détruire les insectes potentiellement infectés par le virus est habituellement réalisé dans un périmètre de 150 mètres autour de ces lieux. Cependant, après étude, et notamment au regard de la configuration du quartier (située à moins de 50 mètres des bords de Loire dans le quartier Trentemoult), l'ARS ne peut procéder à une démoustification.

La seule alternative à ce traitement chimique est la mobilisation sociale. L'ARS a donc demandé à l'opérateur Inovalys d'effectuer du porte-à-porte auprès des résidents de la zone concernée. Objectif : leur rappeler les gestes à adopter pour se protéger des piqûres de moustique et éviter la prolifération de ces derniers. Le moustique « tigre » évolue autour des habitations, dans les jardins, les terrasses et les balcons. Pour éviter qu'il se développe, il faut supprimer les eaux stagnantes dans lesquelles la femelle pond ses œufs et dans lesquelles les larves grandissent. Une quantité d'eau même minime peut permettre le développement des larves.

Pour rappel, le meilleur moyen d'éviter les piqûres de moustiques est d'adopter les bons réflexes de prévention tels que le port de vêtements couvrant au maximum le corps (longs, amples) et clairs, l'usage de produits répulsifs cutanés (en suivant les préconisations d'usage), l'usage d'une moustiquaire.

Plus d'infos sur les bons gestes à adopter sur reze.fr

Contact presse

Charlotte Seignard | 02 40 84 43 53 - 06 69 55 66 33 | charlotte.seignard@mairie-reze.fr
www.reze.fr/presse/